

REGLEMENT INTERIEUR DU CDI

Le CDI est ouvert du mardi au vendredi pour accueillir tous les usagers qui le souhaitent.

Néanmoins, si l'on peut s'y détendre, c'est surtout un **lieu de travail individuel ou en groupe.**

Si l'on veut le maintenir dans un état d'usage agréable, il faut en **respecter le confort sonore et sanitaire** : ni discussion bruyante, ni café, ni casse-croûte (seul le personnel peut y déjeuner puisqu'il maintient le CDI ouvert entre 12h30 et 13h45 !). Comme le précise le règlement du lycée, les téléphones portables sont autorisés durant la pause méridienne.

Internet est en libre service au CDI dans le cadre de **recherches documentaires** ou de **production d'information** qui respectent la **légalisation** en vigueur. En conséquence, il ne doit pas y avoir plus de 2 personnes sur un poste de travail (sauf consignes particulières d'un enseignant). Les ordinateurs portables sont autorisés, mais les règles du CDI s'appliquent de la même façon (pas de visionnage de films, pas de jeux vidéo, etc. durant le temps scolaire).

Horaires d'ouverture : ils sont indiqués sur la porte du CDI et correspondent aux horaires de la formation par apprentissage, de la formation continue et de la formation initiale scolaire. Toute modification éventuelle est indiquée par une petite affiche sur la porte d'entrée du CDI

Emprunt des documents : **tout peut être emprunté** (sauf les derniers numéros des périodiques, les ouvrages dans l'armoire grise et les vieux rapports de stage qui sont, malgré tout consultables).

Durées d'emprunts * :

Ouvrages : 15 jours

Périodiques/Revue : 1 semaine

Bande-dessinées : 1 semaine

Cédérom/Dévidérom : 1 semaine

Usuels (encyclopédie, dictionnaire, quid, etc.) : 1 jour

** durées indicatives qui peuvent être adoptées à des besoins particuliers (par exemple pour les Etudiants en BTSA qui ont un rythme de présence dans l'établissement différent du rythme de la formation initiale)*

En cas de non respect de ces règles, le personnel du CDI pourra prononcer une exclusion temporaire ou définitive.